

Non-négociables : la protection, l'accueil et l'inclusion des personnes réfugiées et en quête de refuge sont des droits humains fondamentaux inaliénables

Montréal, le 20 juin 2024. À l'occasion de la Journée mondiale des personnes réfugiées, sous le thème « Pour un monde qui accueille les personnes réfugiées », les organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes célèbrent le courage et la contribution des personnes en quête de refuge à la société québécoise et canadienne. Ils plaident pour un meilleur accueil ces personnes et des solutions visant à prévenir et résoudre les causes premières des déplacements forcés.

La hausse significative du nombre de personnes déplacées dans le monde ne fait pas l'état d'une coïncidence : elle témoigne purement de l'échec de la communauté internationale dans le maintien de la paix et de la sécurité. Le dernier rapport de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) souligne la multiplication par trois du nombre de réfugié.e.es depuis la dernière décennie. 8,8 millions de personnes supplémentaires ont été déplacées de force depuis la fin de l'année 2022, totalisant le nombre de 117,3 millions de personnes déplacées par la force de persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits humains ou d'événements troublant gravement l'ordre public à la fin de 2023. Seule une faible part d'entre elles terminent leur exil en atterrissant au Canada et au Québec, entamant un difficile chemin de reconstruction et de rétablissement.

Un meilleur accueil passe d'abord par davantage de solidarité. Dans cette optique, il est essentiel de dénoncer avec fermeté les propos clivants qui stigmatisent les personnes en demande d'asile et résidentes temporaires, sans offrir de solutions à des problèmes pourtant bien réels, qui découlent notamment de décennies de laisser-faire et de négligence des services publics.

Un meilleur accueil passe d'autre part par davantage de mesures structurantes. Avec une plus grande volonté politique, des solutions sont à notre portée, incluant une meilleure concertation entre tous les acteurs, la levée des barrières à l'intégration, et un soutien adapté aux organismes communautaires dont l'expertise accompagne au quotidien les personnes réfugiées et en quête de refuge.

Les personnes en demande d'asile et réfugiées contribuent à la société de multiples façons : non seulement par l'enrichissement culturel, mais également sur le plan économique en occupant, entre autres, des emplois essentiels dans divers secteurs, mais aussi sur le plan social, dont le tissu est renforcé par leur modèle de résilience, inspirant la solidarité et l'élan des communautés pour bâtir une société plus inclusive et accueillante de la diversité et des liens interculturels.

Le droit de chercher asile est un droit fondamental qui doit être protégé. Les gouvernements doivent respecter leurs obligations internationales, qui ne doivent pas faire l'objet de négociations visant à se soustraire de ces engagements. Il est urgent que les gouvernements du Canada et du Québec s'attaquent aux causes premières des déplacements forcés et non aux personnes qui en sont les premières victimes. Les organismes appellent donc les gouvernements à s'abstenir de poser davantage de restrictions aux frontières, à lever les barrières systémiques qui empêchent la pleine participation des personnes en demande d'asile à la société, et le gouvernement du Canada à se retirer de l'Entente sur les tiers pays sûrs.

-30-

Contact médias : Delphine Mas - +1 (438) 738-3540 - mas@tcri.qc.ca

À propos de la TCRI : La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) est un regroupement de 156 organismes œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut. Sa mission vise la défense des droits et la protection des personnes réfugiées et immigrantes au Québec dans leur parcours d'immigration, d'établissement et d'intégration en termes de services, d'aide, de soutien, de réflexion critique et de solidarité sur le territoire du Québec.